

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2022

DOSSIER N°2022-10-02 : BILAN DE L'ACTIVITÉ 2021 ET MISSIONS DE L'AGENCE

Le 21 octobre 2022, réunie dans la salle des délibérations, sous la Présidence de M. Christophe de BALORRE,

L'assemblée générale,

Vu les statuts de l'Agence départementale d'Ingénierie de l'Orne, notamment l'article 11 portant sur le rôle de l'Assemblée générale,

Vu la présentation du bilan d'activité de l'Agence départementale au 31 décembre 2021.

Depuis son lancement par le Département en juin 2014, l'Établissement public ainsi créé pour apporter aux collectivités qui le souhaitent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans les différents champs d'interventions des communes et des EPCI, poursuit son essor.

Sa couverture territoriale est quasi complète, elle représente 98 % de son territoire et 99% de sa population.

Aujourd'hui l'Agence est un service reconnu dans le territoire vers lequel se tournent naturellement les collectivités, un lien de confiance s'est établi.

Les missions de base restent très appréciées : le conseil juridique sur toutes affaires communales, l'entretien de la voirie toujours sollicité par les communes ou les EPCI ayant la compétence voirie, l'activité en instruction d'urbanisme en forte augmentation.

L'activité de l'Agence est en constante croissance ; en 2021, l'Agence a battu des records :

- +40 % d'actes instruits en autorisation d'urbanisme (5 729 actes)
- +8,6% de nouvelles demandes particulières avec en moyenne 1 nouvelle sollicitation par jour ouvré (215 nouvelles demandes)
- +38% d'affaires particulières actives en 2021 avec celles toujours en cours des années précédentes (517 affaires actives)
- +43% en coût de missions signées (2 097 000 € TTC),
- 74 nouvelles demandes d'adressage qui se cumulent aux 96 demandes de 2020
- Une prépondérance des demandes en aménagement d'espaces publics (43% des demandes particulières), avec +28% de nouvelles affaires sur 2021

- Une augmentation des affaires en assainissement/pluvial, bâtiments, ponts
- Une importance des missions de maîtrise d'œuvre (MOE : 24% des missions)
- +25% du volume de travaux en MOE (17 894 000 € HT) et +17% en assistance à maîtrise d'ouvrage (7 892 000 € HT)

Focus sur l'instruction d'urbanisme

En France, les permis de construire ont augmenté de près de 19% par rapport à 2020. Ceux instruits par l'Agence ont augmenté de 32.9 %.

L'augmentation la plus significative est celle des certificats d'urbanisme de simple information déposés par les notaires lors des ventes qui ont augmenté de plus de 60% pour le centre instructeur d'Alençon (+ 534 dossiers) et les certificats d'urbanisme opérationnels, c'est à dire en vue de construire +74 % (+54 dossiers).

Les déclarations préalables des deux centres instructeurs ont augmenté de 60 % (+ 759 dossiers). Celles-ci font souvent suite à l'achat d'un nouveau bien immobilier, mais aussi aux aides de l'Etat dans le cadre des rénovations énergétiques, des travaux de confort (piscine, terrasse ...), et la création de périmètres protégés (SPR) qui ont pour conséquence de soumettre certains projets qui ne l'étaient pas à autorisation.

L'augmentation du nombre total de dossiers est en partie due à l'attractivité de notre territoire rural, la reprise de la construction en 2021 et des ventes immobilières suite à la période sanitaire du COVID, en particulier de maisons individuelles en campagne.

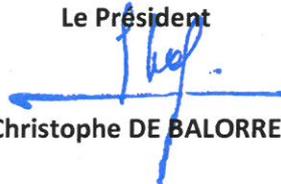
Pour faire face à cette activité, le Conseil départemental a décidé en mai 2021 de renforcer ses moyens en procédant à 6 recrutements, avec de nouvelles compétences d'architectes-urbanistes, notamment pour accompagner les projets de revitalisation des centres-bourgs (petites villes de demain, petites centralités de l'EPFN, appel à projet de revitalisation du Département...)

Après en avoir délibéré :

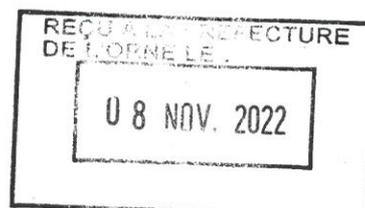
Article unique : prend acte du bilan d'activité 2021 présenté en annexe.

Fait, à Alençon le 21 octobre 2022 pour être porté au registre des délibérations.

Le Président


Christophe DE BALORRE

Nombre de membres en exercice : 371
Nombres de membres présents : 141
Nombre de suffrages exprimés : 233
<u>Vote</u> pour : 233
contre : 0
abstentions : 0



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le :
et de la publication le :

8 - NOV. 2022

1. Synthèse

Depuis son lancement par le Département en juin 2014, l'Établissement public ainsi créé pour apporter aux collectivités qui le souhaitent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans les différents champs d'interventions des communes et des EPCI, poursuit son essor. Sa couverture territoriale est quasi complète, elle représente 98 % de son territoire et 99% de sa population.

Aujourd'hui l'Agence est un service reconnu dans le territoire vers lequel se tournent naturellement les collectivités, un lien de confiance s'est établi.

Les missions de base restent très appréciées : le conseil juridique sur toutes affaires communales, l'entretien de la voirie toujours sollicité par les communes ou les EPCI ayant la compétence voirie, l'activité en instruction d'urbanisme en forte augmentation.

L'activité de l'Agence est en constante croissance ; en 2021, l'Agence a battu des records :

- +40 % d'actes instruits en autorisation d'urbanisme (5 729 actes)
- +8,6% de nouvelles demandes particulières avec en moyenne 1 nouvelle sollicitation par jour ouvré (215 nouvelles demandes)
- +38% d'affaires particulières actives en 2021 avec celles toujours en cours des années précédentes (517 affaires actives)
- +43% en coût de missions signées en cours (2 097 000 € TTC),
- 74 nouvelles demandes d'adressage qui se cumulent aux 96 demandes de 2020
- Une prépondérance des demandes en aménagement d'espaces publics (43% des demandes particulières), avec +28% de nouvelles affaires sur 2021
- Une augmentation des affaires en assainissement/pluvial, bâtiments, ponts
- Une importance des missions de maîtrise d'œuvre (MOE : 24% des missions)
- +25% du volume de travaux en MOE (17 894 000 € HT) et +17% en assistance à maîtrise d'ouvrage (7 892 000 € HT)

Focus sur l'instruction d'urbanisme

En France, les permis de construire ont augmenté de près de 19% par rapport à 2020. Ceux instruits par l'Agence ont augmenté de 32.9 %.

L'augmentation la plus significative est celle des certificats d'urbanisme de simple information déposés par les notaires lors des ventes qui ont augmenté de plus de 60% pour le centre instructeur d'Alençon (+ 534 dossiers) et les certificats d'urbanisme opérationnels, c'est à dire en vue de construire +74 % (+54 dossiers). Les déclarations préalables des deux centres instructeurs ont augmenté de 60 % (+ 759 dossiers). Celles-ci font souvent suite à l'achat d'un nouveau bien immobilier, mais aussi aux aides de l'Etat dans le cadre des rénovations énergétiques, des travaux de confort (piscine, terrasse ...), et la création de périmètres protégés (SPR) qui ont pour conséquence de soumettre certains projets qui ne l'étaient pas à autorisation.

L'augmentation du nombre total de dossiers est en partie due à l'attractivité de notre territoire rural, la reprise de la construction en 2021 et des ventes immobilières suite à la période sanitaire du COVID, en particulier de maisons individuelles en campagne.

Pour faire face à cette activité, le Conseil départemental a décidé en mai 2021 de renforcer ses moyens en procédant à 6 recrutements, avec de nouvelles compétences d'architectes-urbanistes, notamment pour accompagner les projets de revitalisation des centres-bourgs (petites villes de demain, petites centralités de l'EPFN, appel à projet de revitalisation du Département...)

2. Adhésions

Fin 2021, l'Agence comptait 357 membres (14 EPCI, 4 syndicats et 339 communes), représentant 98% de la couverture territoriale et 99% de la population.

L'Établissement a enregistré 11 nouvelles adhésions de communes en 2021, principalement en raison de la mission d'adressage :

- Essay
- L'Aigle
- Larré
- Moncy
- Montmerrei
- Moulins-la-Marche
- Saint-Christophe-de-Chaulieu
- Sées
- Tanville
- Montsecret Clairefougère
- Tinchebray Bocage
-

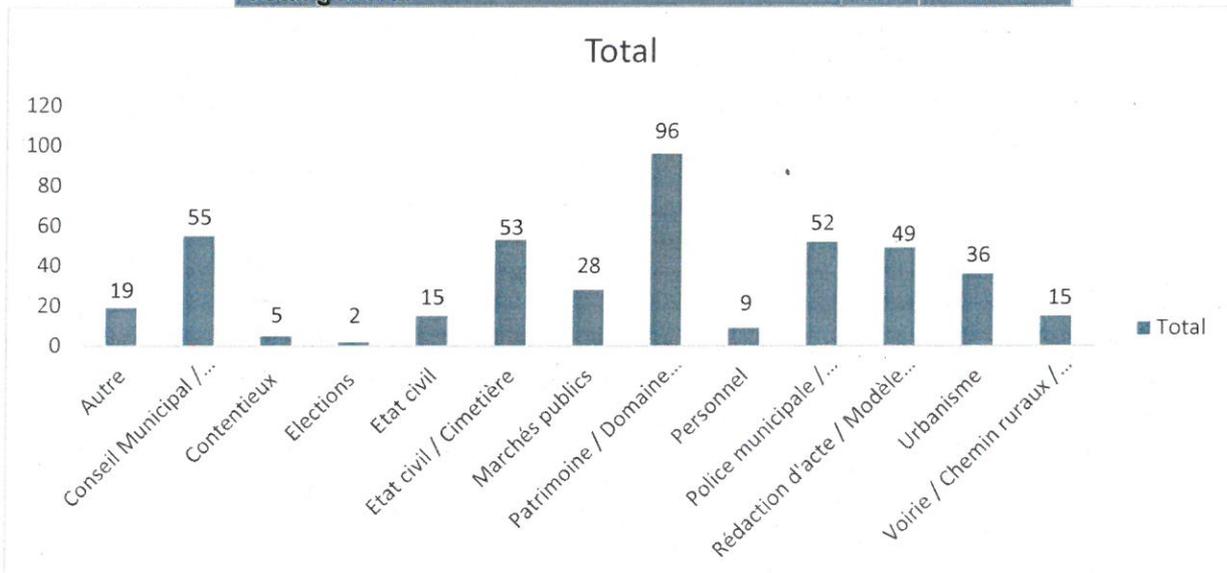


3. Conseils juridiques

Le conseil juridique est un service essentiel pour les communes, rendu sur tout sujet intéressant les affaires communales.

434 conseils juridiques ont été comptabilisés en 2021 se répartissant comme suit :

TYPE	Nb	%
Autre	19	4,4%
Etat civil / Cimetière	53	12,2%
Conseil municipal / communautaire	55	12,7%
Contentieux	5	1,2%
Elections	2	0,5%
État civil	15	3,5%
Marchés publics	28	6,5%
Rédaction d'acte / Modèle d'actes	49	11,3%
Patrimoine / Domaine Public/Privé	96	22,1%
Personnel	9	2,1%
Police municipale / Pouvoirs de police du maire	52	12,0%
Urbanisme	36	8,3%
Voirie / Chemins ruraux / Chemins d'exploitation	15	3,5%
Total général	434	100%



Plus de la moitié des questions est parvenue par mail, favorisant une réponse établie strictement sur des éléments de faits.

Plus de la moitié des demandes concerne ces principaux domaines : les cimetières, le domaine public/privé, le conseil municipal et communautaire, la police municipale ou les pouvoirs de police du maire ainsi que des questions diverses (légalisation de signature, réparation préjudice matériel, etc).

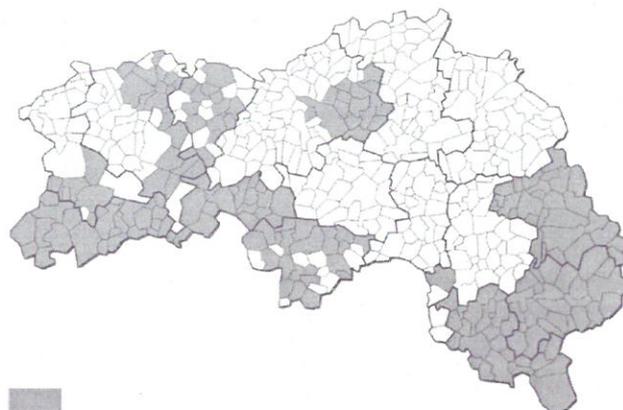
150 collectivités ont fait appel au moins une fois au conseil juridique (presque exclusivement les communes), 16 ont posé au moins 5 questions, et une commune nouvelle plus de 60 questions.

4. Mission ATEV (Assistance technique à l'Entretien de la Voirie)

La mission pour l'entretien de la voirie (ATEV) est une mission annuelle très importante sollicitant beaucoup de ressources en personnel ; elle comprend l'établissement de la programmation, du dossier de consultation des entreprises, et le suivi des travaux.

48 collectivités (5 CDC et 43 communes) ont conventionné pour cette mission, représentant un territoire de 92 700 hab.

2 Communes supplémentaires ont sollicité cette mission en 2021.



5. Mission Instruction des autorisations d'urbanisme (ads)

La mission ADS relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme est effective depuis le 1^{er} octobre 2016. Il s'agissait d'offrir au 1^{er} janvier 2017 une solution aux collectivités pour lesquelles l'Etat n'intervenait plus depuis le 1^{er} juillet 2015.

Cette mission est dispensée gratuitement. L'Agence départementale assure l'instruction des autorisations d'urbanisme de 27 communes représentant 33 140 hab. Une commune supplémentaire instruite par l'Agence depuis janvier 2021 (La Ferté-Macé).

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le service a été étendu au territoire du Perche grâce à un partenariat avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Perche ornais qui assure l'instruction pour le compte de l'Agence et sous son contrôle pour 55 communes représentant 30 020 hab.

Au total, 82 communes (63 160 hab) bénéficient de ce service.

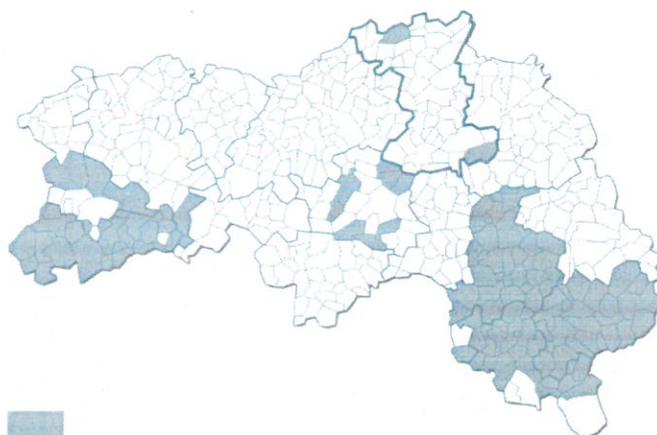
L'Agence départementale a apporté une assistance temporaire depuis le 1^{er} septembre à l'instruction des autorisations d'urbanisme de Domfront en Poiraise (4 211 hab) en l'absence de l'instructrice.

L'Agence a instruit directement 2 502 actes (+121 à Domfront), le Pays du Perche ornais 3 217 actes, soit un total de 5 719 actes, et une augmentation de 1 645 actes par rapport à 2020 (+ 40 %).

En France, les permis de construire ont augmenté de près de 19% par rapport à 2020. Ceux instruits par l'Agence ont augmenté de 32,9 %.

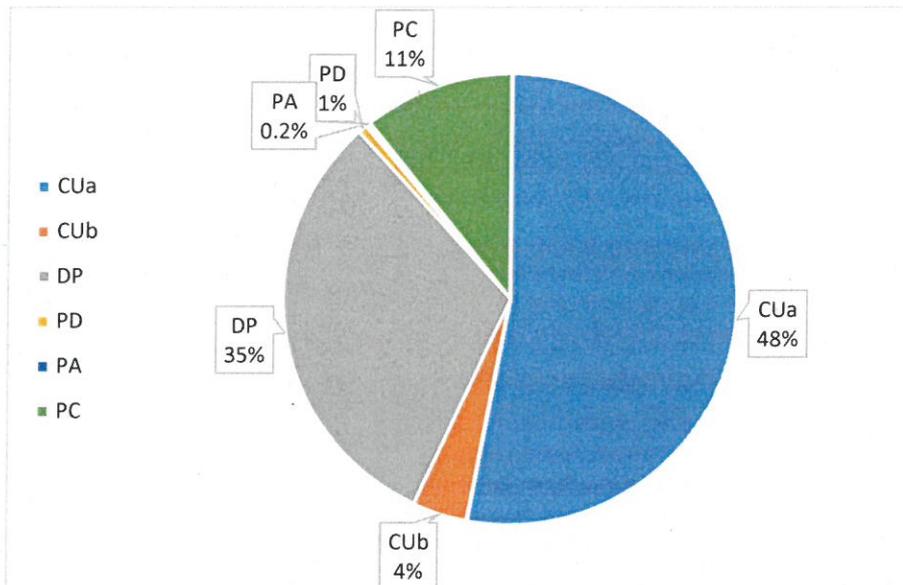
L'augmentation la plus significative est celle des certificats d'urbanisme de simple information déposés par les notaires lors des ventes qui ont augmenté de plus de 60% pour le centre instructeur d'Alençon (+ 534 dossiers) et les certificats d'urbanisme opérationnels, c'est à dire en vue de construire +74 % (+54 dossiers). Notons que la majorité de ces communes que nous instruisons sont situées à l'ouest du département.

Les déclarations préalables des deux centres instructeurs ont augmenté de 60 % (+ 759 dossiers). Celles-ci font souvent suite à l'achat d'un nouveau bien immobilier, mais aussi aux aides de l'Etat dans le cadre des rénovations énergétiques, des travaux de confort (piscine, terrasse ...), et la création de périmètres protégés (SPR) qui ont pour conséquence de soumettre certains projets qui ne l'étaient pas à autorisation. L'augmentation du nombre total de dossiers est due notamment à la reprise de l'instruction de la commune de La Ferté-Macé, mais aussi à l'attractivité de notre territoire rural, la reprise de la construction en 2021 et des ventes immobilières après COVID, en particulier de maisons individuelles en campagne.



	ACTES	Agence	PETR	TOTAL
Certificat d'urbanisme d'information	CUa	1415	1370	2785
Certificat d'urbanisme opérationnel	CUb	127	107	234

Déclaration préalable	DP	691	1342	2033
Permis de démolir	PD	18	32	50
Permis d'aménager	PA	6	9	15
Permis de construire	PC	245	357	602
2021	TOTAL	2502	3217	5719
2020	TOTAL	1613	2461	4074
Evolution 2021/2020		+55.11%	+30.72%	+40.37%



Pour les collectivités ayant souscrit cette mission, le service instructeur a accompagné et conseillé les collectivités qui sont en cours d'élaboration d'un PLUi, dans la phase de rédaction du règlement.

6. Mission SATESE

Le Département apporte un appui technique aux collectivités à travers le Service d'Appui Technique aux Traitements des Eaux et aux Milieux Aquatiques (SATTEMA) pour réaliser des mesures d'efficacité et s'assurer de la bonne gestion et de l'entretien régulier des ouvrages.

C'est une compétence départementale confirmée par la loi NOTRe.

Son objectif est de préserver la qualité du milieu naturel et ses enjeux environnementaux mais aussi de maintenir une eau de qualité pour répondre aux besoins d'alimentation des Ornaïs et aux besoins des acteurs économiques, industriels et agricoles.

70 des 72 collectivités concernées sollicitent le SATTEMA pour suivre 189 des 237 stations du Département (80 %).

Cette mission se stabilise dans le temps après un épisode d'évolution réglementaire avec la réalisation de 56 bilans 24 h/an. Il convient d'y rajouter les missions d'auto-surveillance (STEP > 2000 EH) et d'assainissement non collectif.

Par ailleurs, le SATTEMA est également le référent « eau et assainissement » pour l'Agence départementale en proposant des missions de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur 41 affaires (2020 : 30) dont 17 nouvelles demandes en 2021.

Il est à noter que le transfert de la compétence assainissement aux EPCI se traduit par une augmentation des territoires en concession de service public. Le SATTEMA a été sollicité par 5 collectivités pour le renouvellement et l'extension des contrats d'affermage.

De plus, l'article 12 de l'Arrêté du 21 juillet 2015 modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020, précise que le maître d'ouvrage doit établir, à une fréquence inférieure à 10 ans et avec de nouvelles dates butoirs, un diagnostic du système d'assainissement des eaux usées (réseau + station). Cette évolution fait que la demande d'AMO pour ce type d'étude augmente rapidement. Le SATTEMA a suivi 15 diagnostics réseau en 2021.

Ces études se déroulent généralement sur 24 mois et aboutissent à l'élaboration d'un programme pluriannuel de travaux, dont le SATTEMA pourra assurer le cas échéant l'AMO ou la MOE.

L'activité de l'Agence départementale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement va donc en s'accroissant.

Focus

Focus sur une affaire particulière : le SATTEMA participe à l'aménagement de la zone de baignade de Putanges Le Lac. Après avoir réalisé le profil de baignade, le service a apporté son assistance à la Commune pour la réalisation des travaux d'assainissement collectif en 2021 d'un montant de 247 000 € TTC.

7. Mission Orne-Attractivité

Dans le cadre de la mission « Orne Attractivité », l'agence mène, gratuitement, une mission volontariste au profit du dynamisme territorial et contribue à la détection de projets d'entreprises pour les intercommunalités de l'Orne.

A travers du site internet www.entreprenredanslorne.com, dédié à l'implantation d'entreprises dans l'Orne, l'agence, en tant que fédérateur pour les collectivités de l'Orne, offre les premières informations sur l'offre d'accueil économique à tout entrepreneur/porteur de projet par la présentation des locaux et terrains disponibles géo localisés, des secteurs prédominants et de l'accompagnement proposé à l'implantation. Ce service est assuré de manière collaborative avec les partenaires locaux des EPCI.

En parallèle, l'agence s'appuie sur ce même site internet pour mener une action de prospection webmarketing nationale de détection de projets d'implantation exogènes dont les cibles principales sont les activités industrielles et de services à l'entreprise. Il s'agit de susciter la prise de contact d'entreprises porteuses de projets susceptibles de s'installer dans l'ouest de la France. A cette fin, l'agence travaille avec un prestataire qualifié, pour réaliser des campagnes de liens sponsorisés (Google Adwords), complétées par d'autres actions de marketing digital comme la valorisation d'offres d'accueil sur un site internet spécialisé qui rassemble les offres immobilières de nombreux territoires et pousse leur visibilité.

Concrètement, en 2021, la prestation en webmarketing a permis d'identifier 27 nouveaux projets pour lesquels une opportunité d'implantation a été recherché correspondant au besoin du porteur de projet ou formuler une proposition d'accueil avec le concours des intercommunalités concernées. Ainsi, l'entreprise AF Maintenance s'est implantée à Ecouché les Vallées grâce à l'accompagnement d'Argentan Intercom et Espace61 à Alençon, grâce à l'accompagnement de la Communauté Urbaine d'Alençon. D'autres projets sont en cours.

En fin d'année 2021, l'agence a amorcé la rencontre des élus de toutes les intercommunalités adhérentes pour échanger sur le sujet de l'attractivité, identifier des besoins afin de proposer une nouvelle convention de partenariat gratuit en 2022.

L'agence mène également une action sur le champ de l'attractivité des compétences. Ainsi, le site www.travaillerdanslorne.com centralise l'ensemble des offres d'emploi dispersées sur plus de 1000 sites web différents (Pole Emploi, LeBonCoin, APEC, Courrier Cadre, Ouest France, etc...) via une agrégation automatique et en temps réel. Il s'agit ainsi de :

- Soutenir les recherches de compétences des entreprises car les difficultés de recrutements des entreprises sont un frein à leur développement
- Valorisation du dynamisme du tissu économique local par la mise en avant d'environ 5000 offres d'emploi, véritable reflet de l'activité des entreprises du territoire
- Faciliter la recherche d'emplois ou de stages aux habitants des EPCI ornais.

8. Missions d'étude, d'amo et de moe

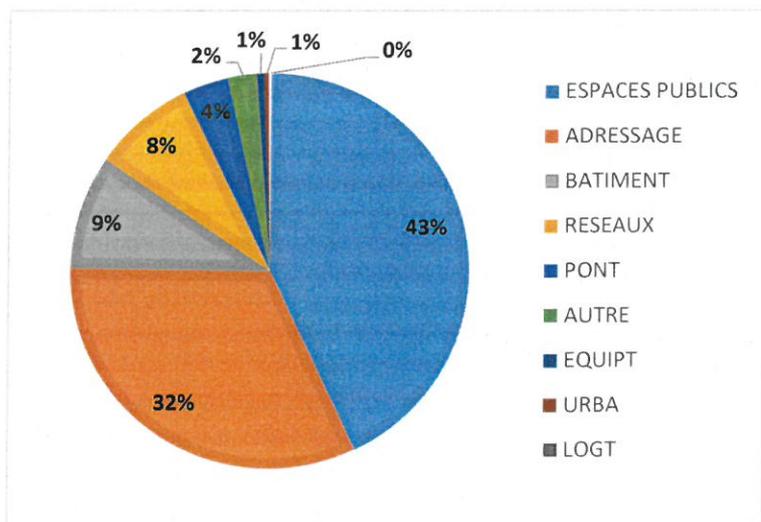
Sur l'année 2021, l'Agence a géré un niveau d'activité élevé avec 517 affaires particulières actives incluant 215 nouvelles demandes dont 83 (39%) en aménagement d'espaces publics et 74 (34%) pour l'adressage communal (2020 : 373 affaires dont 198 nouvelles). Ceci représente en moyenne 18 demandes par mois, l'équivalent de 1 par jour travaillé.

310 affaires (60%) en cours ont débouché sur une mission signée (2020 : 48%).

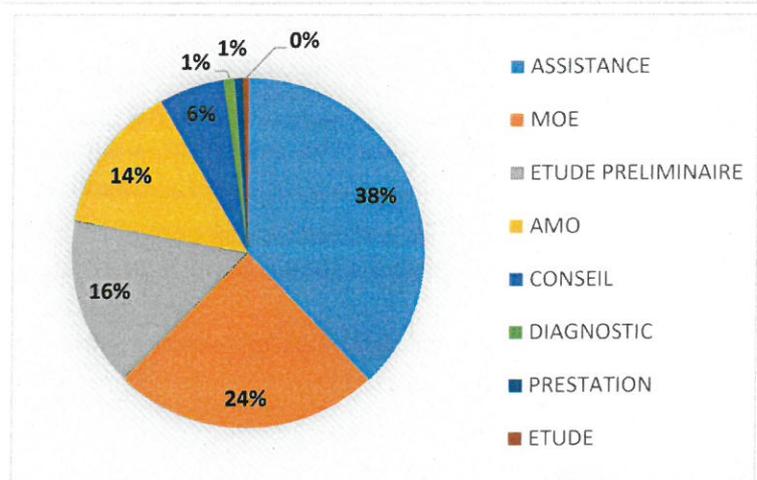
Les demandes d'aménagement d'espaces publics et voirie restent très dominantes (43%), suivies de l'adressage dont la demande est restée soutenue (32%), du bâtiment (9%) et des réseaux (8% : assainissement, pluvial...) :

- Espaces publics : Aménagement de bourg, place, rue, carrefour, parking, cheminement, aménagement foncier, sécurité, lotissement, ZA...
- Equipements : espaces déchets, plan d'eau, espaces de loisirs et sportifs...
- Assainissement : diagnostic, schéma directeur, curage de lagune, réhabilitation de réseau, construction de station, délégation de service public...
- Bâtiments : accessibilité, réhabilitation ou réaménagement, construction de bâtiment...
- Ponts : diagnostic, réparation d'ouvrages...
- Urbanisme : accompagnement à l'élaboration de PLUi
- Adressage communal

DOMAINES	Nb	%
ESPACES PUBLICS	222	43%
ADRESSAGE	167	32%
BATIMENT	48	9%
RESEAUX	43	8%
PONT	19	4%
AUTRE	12	2%
EQUIPT	3	1%
URBA	2	0%
LOGT	1	0%
TOTAL	517	



DOMAINES	Nb	%
ASSISTANCE	196	38%
MOE	126	24%
ETUDE PRELIMINAIRE	81	16%
AMO	71	14%
CONSEIL	31	6%
DIAGNOSTIC	5	1%
PRESTATION	4	1%
ETUDE	3	1%
TOTAL	517	



Les demande d'assistance sont principalement liées à l'adressage qui se cumulent avec 2020 pour représenter au total 38% des demandes.

Les demandes de missions de maîtrise d'œuvre (MOE) restent toujours aussi soutenues (126 pour 120 en 2020). Elles représentent près du quart des demandes (24%), et font très souvent suite à une étude préliminaire.

Sur les 517 affaires, 310 ont fait l'objet d'une mission signée pour un montant total de 2 097 000 € TTC (+42%) dont 220 000 € de bons de remise à déduire (2020 : 1 471 000 € TTC pour 200 missions)
Les 90 missions de MOE en cours sur 2021 représentent un volume de travaux de près de 17 894 000 € HT (+25%) (2020 : 14 300 000 € HT) et les 26 en assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), 7 892 000 € HT (18%) (2020 : 6 700 000 € HT).

En 2021, 18 chantiers ont débuté pour un montant de travaux de l'ordre 3 426 000 € HT (2020 : 18 chantiers pour 4 000 000 € HT).

Le montant des factures de mission émises s'est élevé à 417 900 € TTC dont 82 400 € bons de remise à déduire (2020 : 190 500 € TTC).

La facturation de 2021 comporte pour partie, un rattrapage de la facturation de 2020 suite aux difficultés rencontrées à la mise en place d'un nouvel outil comptable au Département.

Focus (Adressage)

L'assistance à l'adressage proposée par le Département via l'Agence a continué sur sa lancée de 2020 avec 74 nouvelles demandes en 2021 après une centaine de demandes en 2020.

Au total 110 missions d'assistance ont été signées sur 2020 et 2021.

L'assistance, outre l'accès à une application web-SIG, comprend :

- *Information sur les méthodologies d'adressage*
- *Accompagnement à la définition d'un système d'adressage*
- *Mise à disposition des points géo-référencés existants « adresses »*
- *Accompagnement et formation pour l'utilisation de l'application Web-SIG*
- *Impression des plans grands format (A0)*
- *Analyse des données d'adressage de la commune*

9. Moyens de l'Agence

Pour son fonctionnement, l'Agence s'appuie sur les services du Département grâce à une convention de mise à disposition (du 1^{er} août 2014) de ses services aux compétences multiples.

L'Agence départementale rembourse au Département les frais de personnel (salaires + charges) selon un décompte de temps des agents exerçant une activité pour l'Agence, ainsi que les frais indirects de fonctionnement (mobilier, informatique, fournitures, véhicules...).

En dehors de la direction, 27 agents sont à mis à disposition à titre individuel (23,6 en équivalent temps plein), soit pour des fonctions spécifiques au fonctionnement de l'Agence (secrétariat, gestion), soit pour des compétences n'existant pas dans les services du Département (paysagiste, architecte-urbaniste, instructeur en urbanisme, ingénieur en aménagement urbain, personnel pour la mission Satese, chargé de mission).

Dans les services du Département mis à disposition, une cinquantaine d'agents participent à l'activité de l'Agence à temps partiel.

Dans une démarche de coopération, l'Agence collabore dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) pour son expertise en architecture ou urbanisme sur certaines missions d'aménagement ou en conseil sur certains cas d'instruction en urbanisme.

L'Agence va prochainement se trouver en effectif complet après les recrutements décidés par le Conseil départemental en mai 2021 pour renforcer ses moyens afin des répondre aux nombreuses sollicitations de ses adhérents.

10. Budget (compte administratif 2021)

En fonctionnement, les dépenses 2021 s'établissent à 2 249 234,06 € et les recettes à 2 007 346,49 €. Le résultat de 2021 présente un déficit de fonctionnement de - 241 887,57 €, à cumuler avec le résultat positif antérieur non affecté de 1 077 247,03 €.

Pour l'année 2021, le résultat cumulé positif en fonctionnement s'élève donc à 835 359,46 €.

En investissement, les dépenses 2021 s'établissent à 3 000 € et les recettes à 3 642 €. Le résultat de 2021 présente un excédent d'investissement de 642 €, à cumuler avec le résultat positif antérieur non affecté de 7 284 €.

Pour l'année 2021, le résultat cumulé positif en investissement s'élève donc à 7 926 €.

RECETTES	PREVISION 2021 BP + BS	REALISE 2021
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Cotisation adhérents	138 000,00 €	138 937,67 €
Cotisation EPCI	136 000,00 €	134 989,50 €
Cotisation Communes	2 000,00 €	3 948,17 €
Missions (après déduction bons de remise)	261 000,00 €	302 408,82 €
ATEV EPCI	12 500,00 €	6158,50 €
ATEV Communes	8 500,00 €	10 595,25 €
Rémunération Etudes/AMO/MOE	240 000,00 €	285 655,07 €
Contribution du Département	1 566 000,00 €	1 566 000,00 €
Contribution de base	138 000,00 €	138 000,00 €
Contribution à Orne-attractivité	116 000 €	116 000 €
Contribution complémentaire d'équilibre	1 312 000,00 €	1 312 000,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	1 077 247,03 €	0,00 €
TOTAL	3 042 247,03 €	2 007 346,49 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Virement de la section de fonctionnement	20 000,00 €	0,00 €
Opération d'ordre de transfert entre sections	5 000,00 €	3 642,00 €
Résultat reporté	7 284,00 €	0,00 €
TOTAL	32 284,00 €	3 642,00 €
TOTAL RECETTES	3 074 531,03 €	2 010 988,49 €

DEPENSES	PREVISION 2021 BP + BS	REALISE 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Frais de personnel	2 521 247,03 €	1 966 352,20 €
Remboursement des salaires	2 316 247,03 €	1 829 000,00 €
Charges indirectes	205 000,00 €	137 352,20 €
Prestations de Services	390 000,00 €	241 986,72 €
Prestations de services (CAUE, Pays du Perche, PNRNM, Attractivité-promo web)	390 000,00 €	241 986,72 €
Autres dépenses	91 000,00 €	37 253,14 €
Assurances	35 000,00 €	33 093,14 €
Petits équipements	15 000,00 €	0,00€
Fonctionnement "Orne attractivité"	26 000,00 €	1 880,00 €
Divers	15 000,00 €	2 280,00 €
Titres annulés sur exercices antérieurs	15 000,00 €	0,00 €
Virement à la section d'investissement	20 000,00 €	0,00€
Amortissements des immobilisations	5 000,00 €	3 642,00 €
TOTAL	3 042 247,03 €	2 249 234,06 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	3 000,00 €
Autres équipements (provision)	22 284,00 €	0,00 €
TOTAL	32 284,00 €	3 000,00 €
TOTAL DEPENSES	3 074 531,03 €	2 252 234,06 €

Les **recettes** proviennent :

- **Fonctionnement**

- des cotisations de ses adhérents (3 948,17 € + 134 989,50 € = 138 937,67 €)
- de la facturation des missions ATEV (16 753,75 €), AMO, MOE et prestations diverses (285 655,07 €)
- de la cotisation du Conseil départemental (138 000 €), équivalente à celle des communes et EPCI
- de la compensation du Département (116 000 €) pour la nouvelle mission d'animation et d'attractivité économique « Orne attractivité » dans le cadre du transfert d'Orne-développement du Département vers l'Agence
- d'une contribution complémentaire d'équilibre du Conseil départemental (1 312 000 €)

- **Investissement**

- d'une recette d'amortissement (3 642 €)

Les **dépenses** correspondent à :

- **Fonctionnement**

- des salaires sur une année des agents du Département mis à disposition (1 829 000 €)
- des charges indirectes du personnel mis à disposition (137 352,20 €)

- de prestations de services (241 986,72 €) :
 - assistance architecte CAUE à l'instruction urbanisme (5 750 €)
 - instruction urbanisme par le Pays du Perche (177 806,17 €)
 - prestations pour « Orne-attractivité » (56 230,55 €)
 - Protectas pour la mission d'étude et de conseil en assurances (2 200 €)
 - des assurances (responsabilité civile et construction dommages-ouvrage : 33 093,14 €)
 - de diverses prestations (publicité, réseaux sociaux...) (2 280 €)
 - de diverses prestations de fonctionnement pour « Orne attractivité » (en maintenance 440 €, annonces et insertions 1 440 €)
 - de l'amortissement du site internet (3 642 €)
- **Investissement**
- d'équipements (mise à jour du site Internet : 3 000 €)

11. Perspectives 2022

L'Agence s'est profondément renforcée et renouvelée. L'enjeu sur 2022 est d'intégrer de nouvelles compétences (architecte-urbanistes) et d'accompagner la forte proportion d'agents avec une faible expérience.

Cet élargissement de compétence doit permettre d'accompagner les collectivités dans leurs projets de revitalisation de centre-bourgs (petites villes de demain, petites centralités de l'EPFN, appel à projet de revitalisation du Département...)

En complément de ses interventions de base (conseils juridiques, instructions en urbanisme, assistance à l'entretien de la voirie), l'activité de l'Agence se focalise sur :

- La poursuite de l'assistance à l'adressage communal avec la mise à disposition d'un outil web-sig qui devrait se réduire les années suivantes
- L'accompagnement des opérations en phase réalisation (MOE) après l'attribution des subventions
- La réalisation des études pour préparer les dossiers de subventions 2023
- La mise au point de la convention de partenariat d'Orne-attractivité après les rencontres des EPCI

